

Réunion d'information préalable (RIP)
Renouvellement du permis d'environnement de Beneo Orafti
26 octobre 2020, 19h30, Salle de Grandville

Présence :

Pour Beneo :

Monsieur Philippe DUMONT, Directeur de site
Monsieur Jean Croquet, Manager Sécurité-Hygiène-Environnement
Madame Caroline MOITROUX, Ingénieur Sécurité – Hygiène -Environnement
Monsieur Denis Severini, Responsable de production

Pour le bureau d'études, Aries

Monsieur François HALBARDIER

Pour la commune :

Monsieur Jean-Marc DAERDEN, Bourgmestre
Madame Marie-Christine WARNANT, Echevin
Madame Bénédicte Monfort, CATU

Pour les riverains :

Monsieur Michel SAINT-REMI
Monsieur Eddy DENGIS
Monsieur Yves LEFEBVRE
Monsieur Jean-Pierre RADOUX
Monsieur Julien LOMBARD
Madame Jessica TAHIRAJ
Monsieur Jean-Philippe LOVENS
Monsieur Guy GEORGES
Monsieur Jean-Luc LECOCQ

Monsieur Croquet accueille les participants et explique le déroulement de la soirée.

Monsieur Jean-Marc Daerden, Bourgmestre, remercie les participants et introduit cette – RIP - réunion d'information préalable dont la tenue a fait l'objet d'une publicité conforme à la réglementation en vigueur : médias, affiches, bulletin communal. Compte tenu des mesures sanitaires exceptionnelles, l'organisation de cette réunion s'est faite sur inscription.

Monsieur Dumont remercie également les participants d'être là, malgré le temps, le froid, le Covid. Il présente ensuite les personnes présentes : Monsieur Halbardier qui représente l'équipe du bureau d'études Aries en charge de l'étude d'incidences sur l'environnement, Monsieur Jean Croquet, Madame Caroline Moitroux et Monsieur Denis SEVERINI, représentants Beneo.

Monsieur Halbardier présente ensuite son bureau d'études, Aries. Il s'agit d'un bureau agréé et contrôlé par la Région wallonne, indépendant par rapport à Beneo. Il se compose d'environ 40 collaborateurs dont Mesdames Purnode, Saint-Viteux et Demeuldre qui travaillent sur le dossier de Beneo.

Monsieur Halbardier explique ensuite ce qu'est une RIP, Réunion d'Information Préalable. Il s'agit du tout début de la procédure. Il n'y a pas encore de permis d'environnement déposé. Cette RIP poursuit deux objectifs :

1. Permettre au demandeur de présenter l'objet de la demande de permis
2. Permettre aux citoyens de prendre connaissance de cette demande et de réagir par rapport à celle-ci : faire part de ces observations, des points particuliers à analyser lors de l'étude d'incidences et proposer des alternatives techniques

Monsieur Dumont présente Beneo en commençant par un bref historique. L'implantation de l'usine remonte à plus de 130 ans avec la Sucrerie d'Oreye installée en 1889. Le traitement des chicorées débute en 1989. Il s'agissait d'une transition nécessaire pour la pérennité de l'usine. Sans cette modification, il n'y aurait sans doute plus d'usine. En effet, beaucoup de sucreries ont été fermées. En parallèle, l'usine a changé de nom pour devenir Beneo-Orafti en 2007.

L'actionnaire principal de Beneo est Züdsucker. Il s'agit du 1^{er} groupe sucrier européen qui s'est principalement développé dans le sud de l'Allemagne, d'où son nom. Une partie de ce groupe est coté en bourse. Il comprend plusieurs divisions ; Sucre, fruit, Energie (dont Biowanze qui crée de l'éthanol au départ de blé) et de la division « spécialité » dont fait partie Beneo.

L'usine d'Oreye produit de l'inuline et de l'oligofructose au départ de racine de chicorée. Ces produits ont des applications fonctionnelles et technologiques. Pour les applications fonctionnelles, on les utilise pour améliorer la flore intestinale (prébiotique) ou pour diminuer la teneur en matière grasse d'un yaourt tout en conservant son onctuosité, par exemple. L'inuline permet aussi d'augmenter l'absorption de calcium et de permettre un apport glycémique bas. Pour les applications technologique, l'inuline permet de donner une consistance appétissante et est souvent utilisée dans les aliments pour bébé, notamment dans le lait en poudre.

Le produit est assez peu connu puisque les clients sont les industriels de l'agro-alimentaire et non les consommateurs directement. Beneo produit également des aliments pour animaux et des fertilisants.

L'usine d'Oreye fonctionne au rythme des campagnes qui s'étendent sur environ 120 jours, de la mi-septembre à la mi-janvier. Elle emploie 300 travailleurs directs qui proviennent principalement d'Oreye et des environs. L'usine est également pourvoyeuse d'emplois indirects notamment les agriculteurs qui sont liés à l'usine par des contrats annuels. Ce système de contrat garantit aux agriculteurs une certaine stabilité puisqu'ils connaissent leur revenu dès le départ, indépendamment de la rentabilité de l'année. Les agriculteurs proviennent surtout de la Région et parfois d'un peu plus loin, notamment, pour des raisons historiques du côté de Quévy (près de Mons). C'est de moins en moins le cas parce que le coût du transport est de plus en plus élevé.

Le marché de l'inuline est un marché mondial : 5% est utilisé en Belgique, le reste est exporté en Europe, aux USA, en Asie, au Moyen-Orient... Ceci permet de garantir une stabilité des débouchés en cas de problème avec l'une ou l'autre région. Une 2^{ème} usine de traitement de chicorées existe depuis 2006 au Chili. Cette usine, située dans l'hémisphère sud, permet une maîtrise du risque climatique (saison opposée).

Monsieur Jean Croquet prend la parole pour contextualiser le renouvellement du permis d'environnement.

L'ancien permis d'exploiter a été délivré en 2005 pour 20 ans soit 2025. 2025, c'est demain ! En effet, il faut 2 ans pour établir le dossier puis il y a la procédure administrative qui s'étend sur une petite année. Ce permis d'environnement est donc essentiel pour poursuivre légalement l'activité. De plus, la zone de secours demande des informations standardisées sur les usines. La demande de renouvellement est une opportunité pour répondre à cette demande.

En parallèle, d'autres dispositions légales doivent être intégrées comme, depuis 2019, les MTD Food (Meilleures Techniques Disponibles - secteur alimentaire) ou encore le Décret Sol qui impose une étude du sol de l'exploitation.

Une étude d'incidences sur l'environnement est légalement nécessaire pour les aspects fabrication d'inuline, fabrication d'aliments pour animaux et station d'épuration. Mais l'étude d'incidences et la demande de permis d'environnement vont prendre en compte tous les aspects de l'usine, en ce compris ceux qui ne nécessitent pas légalement d'étude d'incidences (groupe froid, électricité, dépôt de matières organiques/écume...)

Monsieur Halbardier (Aries) reprend la parole et précise les propos de Monsieur Croquet.

C'est le Code de l'Environnement qui fixe les conditions suivant lesquelles un établissement nécessite soit une notice d'évaluation des incidences sur l'environnement (version d'étude environnementale la plus légère) soit une étude d'incidences (version la plus complète). Les établissements qui relèvent de ces études sont repris dans une liste fixée par arrêté du Gouvernement wallon.

Comme déjà mentionné, trois éléments de l'exploitation de Beneo justifient l'Etude d'incidences mais TOUTE l'usine sera évaluée.

La Réunion d'Information Préalable (RIP) de ce soir représente la 1^{ère} étape de la démarche de renouvellement du permis d'environnement. Cette soirée est suivie de 15 jours pendant lesquels les citoyens peuvent faire parvenir leurs remarques. Celles-ci seront intégrées dans l'étude.

Le bureau d'études réalisera une analyse de la situation et formulera des recommandations sur les aspects qui auront été identifiés comme ayant un impact négatif sur l'environnement. L'usine devra alors intégrer ces recommandations ou justifier le fait qu'elle ne le fait pas (impossibilité technique, par exemple).

Ensuite, après le dépôt du dossier, il y aura une enquête publique. Tous les documents seront disponibles pour cette enquête. En parallèle, différents avis seront sollicités, par exemple celui de la CCATM. Ensuite, il y aura une décision par rapport au permis d'environnement et au MTD (meilleures techniques disponibles) qui découlent d'une directive européenne.

Les objectifs de l'étude d'incidences sont doubles :

1. Analyser les effets de l'exploitation sur l'environnement (au sens large) et sur le cadre de vie
2. Fixer les recommandations et les alternatives pour diminuer les impacts sur l'environnement.

L'Etude d'incidences est :

- Un outil d'orientation, un regard extérieur sur l'usine, une manière de faire le point. C'est donc un outil pour l'exploitant.
- C'est aussi un outil pour l'extérieur, pour une meilleure compréhension du site par le citoyen.
- C'est aussi un outil d'aide à la décision pour les autorités.

La structure d'une étude d'incidences est assez simple. Elle comprend une description de la situation existante de droit et de fait du site, une analyse des incidences de l'objet de la demande, une conclusion et les réponses aux questions des riverains.

En ce qui concerne la forme, l'étude d'incidences se compose d'un rapport de base qui reprend le contenu global, des annexes techniques pour aller plus en profondeur dans différents aspects et un résumé non technique.

Ce résumé non technique reprend les principaux enjeux mais si un citoyen est intéressé par une thématique particulière, il est préférable de se référer au rapport de base et de ne pas se limiter au résumé non technique.

De nombreux sujets sont abordés dans l'étude d'incidences. Voici les principaux sujets abordés :

- *Sol/sous-sol/eaux souterraines* : Une pollution est-elle présente ? Si oui, comment est-elle gérée ? les activités vont-elles générer d'autres pollution ?
- *Eaux de surface* : Quelle valorisation des eaux de pluie ? Quelle gestion des eaux usées ? La situation est-elle en adéquation avec les MTD ? Existe-t-il des aléas d'inondation sur le site ? L'usine génère-t-elle ce type de risque ?
- *Qualité de l'air* : Quel type de rejet ? la ventilation des bâtiments répond-elle aux MTD ? Quelle propagation pour les rejets ? Existe-t-il des émissions d'odeur ?
- *Biodiversité* : Existe-t-il des espèces protégées sur le site ou aux alentours ? Quels impacts sur les sites protégés situés à proximité ?
- *Mobilité* : Quel flux l'usine engendre-t-elle ? En termes de voitures, de camions, en campagne, en inter-campagne. Ce flux s'intègre-t-il dans le réseau existant ?
- *Bruit et vibration* : Des mesures et des modélisations permettront de vérifier si les valeurs limites imposées sont respectées
- *Energie* : Quels types d'énergie sont utilisées ? Quel impact sur la qualité de l'air en fonction de l'énergie utilisée ?
- *Urbanisme* : Cet aspect est moins pertinent ici puisqu'il n'y a pas de remise en question des aspects urbanistiques. Il ne s'agit pas d'un permis unique.
- *Population et aspect socio-économique* : Ceci concerne l'emploi, la santé des travailleurs, le voisinage. Cette grande thématique a, évidemment, des liens avec les autres thématiques.
- *Sécurité* : Interaction entre les différents aspects

Les remarques sur ce contenu de l'étude d'incidences sont donc attendues soit ce soir, soit par écrit par un double envoi (commune + Beneo) jusqu'au 11 novembre.

Questions/Réponses

Q ? : Je me réjouis de savoir si les MTD sont ou seront rencontrées pour limiter les émissions de l'usine. Pourquoi les notions d'intégration de l'usine dans l'environnement ne seront étudiées que de manière subsidiaire dans l'EIE ?

R : L'étude d'incidences est en lien avec le renouvellement du permis d'environnement. Seul le Fonctionnaire technique se prononcera. Le fonctionnaire délégué (volet urbanisme) n'interviendra pas dans l'instruction de la demande puisqu'il n'y a pas de nouveau bâtiment. Le jugement se fera donc uniquement sur le volet « exploitation ». Cependant, le bureau d'études abordera la question de l'intégration de l'usine pour fixer le contexte de l'usine, située au centre d'un village. Le fonctionnaire technique ne se prononcera pas sur la couleur d'un bâtiment. Les différents bâtiments ont été autorisés par des permis d'urbanisme et leur intégration a été analysée au fur et à mesure.

Q ? On ne reviendra donc pas sur ces questions d'intégration dans l'environnement ?

R : Non car les conditions qui accompagneront le permis d'environnement porteront sur les aspects techniques. Mais en cas de construction d'un nouveau bâtiment, il y aura une vision urbanistique de celui-ci.

Q ? Au fil du temps, les installations s'étendent, se modernisent. Ceci n'est pas sans conséquences d'un point de vue paysager. Pour les voisins proches, le site a beaucoup changé. S'il est parfois difficile de

conditionner un permis d'urbanisme portant sur un élément situé au cœur de l'usine à la plantation d'un écran végétal à un tout autre endroit du site, le renouvellement du permis d'environnement pourrait être une opportunité pour ce type d'aménagement. De chez moi, je vois l'éclairage de la grande tour. Parfois, l'usine fait du bruit, le problème des fuites d'air semble être résolu. Il y a aussi des fuites d'inuline qui s'incrument.

Bref, deux aspects devraient être traités dans l'étude d'incidences : l'intégration paysagère du site et les fuites d'inuline. Pour le reste, les normes existantes sont sans doute respectées. Longue vie à l'entreprise !

R : Concernant les poussières d'inuline, il y a 3 sécheurs sur le site. L'air, avant d'être rejeté dans l'atmosphère, est filtré par des manches (240/sécheur) en tissu de 6m de long qui sont mis sous pression. Parfois, ceux-ci peuvent se déchirer. Quand c'est le cas, dès que le système peut se mettre en sécurité, il est arrêté pour que les manches puissent être réparées. Il faut, en effet, suivre une procédure particulière pour les mettre à l'arrêt afin d'éviter les risques d'explosion. Malheureusement, ces fuites de poussière sont inhérentes à la technologie. L'Etude d'incidences va sans doute donner des pistes pour limiter ces incidents. Un travail en interne est déjà réalisé : les manches sont remplacées de manière préventive lors des arrêts afin de limiter les rejets qui sont une conséquence de leur usure. Nous prenons des actions afin d'améliorer le système pour identifier cette dégradation mais il n'indique pas de manière précise la manche qui pose problème.

Concernant l'intégration paysagère, depuis une dizaine d'années, le site est en pleine rénovation. Les installations obsolètes sont remplacées avec un souci d'intégration. Par exemples : la sécherie a été remplacée par des arbres et une zone propre. La cahute de l'entrée rue L. Maréchal a été remplacée par un nouveau bâtiment. A chaque changement, l'usine essaye de s'améliorer.

Q ? J'habite rue du Tilleul, au démontage de la sécherie, on espérait un écran végétal.

R : Rappelez-vous les vieilles maisons. Elles ont été remplacées par un parking et de la végétation. C'est mieux qu'avant. Si vous habitez tout près, n'hésitez pas à faire part de vos réflexions. Il n'y a pas que ce qu'on est obligé de faire qu'on fait. On est au centre du village, on ne saurait pas cacher l'usine mais il faut diminuer les nuisances.

Q ? Les autorités communales, quand elles délivrent un permis pourraient imposer plus de choses, des arbres par exemple.

R. Les autorités communales sont attentives. Un écran végétal a été imposé rue Cokelette. La station d'épuration a dû être reculée pour conserver l'écran végétal.

Q ? Les peupliers italiens existants sont bien adaptés.

R. On ne peut pas choisir les essences d'arbres que l'on veut.

Q ? J'habite depuis 20 ans près de l'usine. Je signale une hausse du bruit. L'usine était là avant moi, donc je ne me plains pas. Durant la campagne, je constate de régulières chutes de pression d'eau. L'étude d'incidences peut-elle analyser ce phénomène ?

Q ? J'habite devant la nouvelle entrée depuis 38 ans, depuis toujours. Je ne me suis jamais plaint pour les odeurs, la fumée... Vous avez fait des progrès par rapport à ces aspects. Mais depuis que les maisons sont démolies, le bruit est intenable. Monsieur Croquet m'avait parlé d'un mur anti-bruit. Lors de la campagne des chicorées bio, il y a eu un dégazage à 3h du matin. Un bulldozer de 30 tonnes doit-il charger la nuit ? A 2h du matin, il ramasse des pulpes, il laisse tomber son bac et il râcle le sol. C'est trop de nuisances, à 20m de ma maison. Des micros ont été posés pour faire des mesures mais il n'y

en a pas près de ma maison. Quand je me plains du bruit auprès de l'usine, ça va mieux quelques jours et puis ça revient.

R : Une cartographie sonore va être réalisée. Vous avez raison de dire que le bruit ponctuel est le plus ennuyant pour les riverains. Il y a aussi de petits engins avec des brosses qui font moins de bruit que le gros bull. Monsieur Croquet est là pour donner les instructions aux conducteurs face aux comportements inadaptés. On est attentif à ça.

Q ? On regrette les silos et les vieilles maisons.

R : Les mesures sonores sont réalisées par un bureau d'études agréé selon une méthodologie normée. Les valeurs limitent devront être respectées. En parallèle aux normes, il y a l'aspect « gêne », par exemple avec les bruits de choc. Ce n'est pas parce qu'on respecte les normes qu'il n'y a rien faire.

Si les normes ne sont pas respectées, Beneo devra mettre les moyens qu'il faut pour les respecter.

Q ? Pourquoi ne dégage-t-on pas la zone où travaille le bulliste ou pourquoi ne pas organiser le travail autrement pour éviter les chargements la nuit.

R : C'est assez complexe à gérer, les pulpes les plus anciennes doivent être évacuées en premier et on dépend des transporteurs. Les camions sont là en fonction des opportunités.

Q ? Il faudrait mettre des caoutchoucs sur le bas du bull, supprimer les coups de klaxon et les « bip » de recul.

R : Ces comportements (coup de klaxon) sont inadmissibles. Nous allons en référer au sous-traitant.

R : Nous devons travailler sur les sources du bruit en premier lieu.

Q ? Il pourrait y avoir une prime aux employés pour ceux qui respectent les riverains

R : Il y a déjà des choses qui ont été réalisées, par exemple, on ne charge plus le four la nuit. Il y aurait des choses à faire pour la gestion de la cour, la vider le soir et non la nuit. Mais la gestion des hommes représente l'aspect le plus compliqué.

Q ? Il pourrait y avoir un mur.

Q ? Un système d'incitation est difficile à mettre en place. Par contre, réaliser une check-list à transmettre de bulliste en bulliste serait une idée intéressante.

Q ? J'espère que l'étude d'incidences montrera que les poussières d'inuline ne sont que du sucre. Ces poussières abîment les matériaux mais j'espère que la santé des riverains n'est pas remise en cause. J'espère que les mesures bruit/poussière se feront de manière appropriée.

Q ? A Geer, où on décharge tous les légumes, ils ont construit un mur avec des matériaux durs qui s'intègrent bien, pas seulement en blocs. Les rejets d'inuline sont assez récurrents, il y a aussi d'autres rejets. Ça fait 4 ans que j'en parle avec Monsieur Croquet et ça continue. 4 ans, c'est long. J'espère qu'on va arriver à quelque chose de concret. Il y a des peintures qui ne tiennent pas, il y a des dégâts. Dans l'inuline, il n'y a pas que du sucre, il y a d'autres choses qui n'ont rien à voir avec la bonne vieille betterave. Ces poussières sont corrosives, c'est qu'il y a d'autres choses dedans. Attention à notre santé. Est-ce qu'il y aura une contre-expertise sur l'étude d'incidences, pour la conforter ?

R. L'étude acoustique sera faite par un bureau agréé. Il y aura donc 2 regards sur les résultats (Aries + bureau acoustique). Il n'y aura pas une double prise de mesures mais une surveillance sur la cohérence des résultats.

Q ? Vous avez réduit les émissions de CO2 de 40%, c'est énorme. Comment avez-vous fait ?

R. En effet, nous avons pour ambition de diminuer les émissions. On est déjà à une diminution de 40% depuis 2012 en faisant de l'efficacité énergétique ; pour un même volume de production, on a réduit les émissions.

Q ? Avec la turbine gaz-vapeur (TGV) ?

R. Avant, on travaillait avec du fuel lourd. En 2004, on a utilisé du gaz dans des chaudières classiques. Maintenant, on utilise la TGV. Avec 1m³ de gaz, on fait plus d'énergie qu'avant. Un des objectifs de l'usine est l'efficacité énergétique. L'Europe a fixé comme objectif de diminuer de 60% les gaz à effet de serre pour 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2060. Nous nous inscrivons dans ces objectifs ce qui est très ambitieux pour une entreprise à la base très énergivore. Au 21^{ème} siècle, une entreprise doit être propre pour être pérenne.

Le travail réalisé ces dernières années représente des transformations de fond, pas seulement de surface. On tient compte des remarques des citoyens. On veut que les riverains soient contents même si on ne peut promettre la lune. On ne va pas mentir ; l'usine ne sera jamais silencieuse.

Jean-Marc Daerden conclut la soirée en remerciant les participants. L'étude d'incidences doit être prise comme une opportunité pour les citoyens, comme pour Beneo. Mais il ne faut pas attendre une telle étude d'incidences pour des questions ponctuelles, comme pour le bruit généré par le bull par exemple. La procédure d'études d'incidences va prendre du temps. Toutes vos questions seront prises en compte et la commune y sera attentive.